Le Monde
DIMANCHE 16 - LUNDI 17 MAI 2021

Des familles dénoncent les « Ehpad prisons »

Des proches de résidents déplorent les « abus de pouvoir » de directeurs et le manque de fermeté du gouvernement

Premiers vaccinés, mais pas premiers déconfinés. Le *« chemin des retrouvailles »* que Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, affirme vouloir ouvrir, depuis le 13 mars, se révèle semé d'embûches. Alors que la très grande majorité des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est vaccinée – même si Santé publique France n'a pas mis à jour les statistiques depuis le 18 avril après avoir reconnu des erreurs de calcul –, le gouvernement est confronté à la colère de nombreuses familles. Elles dénoncent le grand écart entre les encouragements de l'exécutif à ouvrir les portes et les réflexes de prudence des établissements.

Pour faire pièce aux critiques des usagers, le ministère de la santé a publié un nouveau protocole à l'intention des Ehpad, qui s'appliquera le 19 mai. Le document *« fait désormais de la liberté d'aller et venir la règle et des mesures de restriction l'exception »*, a expliqué Mme Bourguignon, mercredi 12 mai. Le document demande que *« chaque direction d'établissement porte une attention forte aux droits et libertés individuels des personnes accompagnées ». « Les visites doivent ainsi pouvoir être garanties* (...). *La direction élabore des mesures proportionnées de gestion de l'épidémie après consultation des résidents, des familles et des professionnels. »*

Face aux critiques, le ministère de la santé a publié un nouveau protocole à l'intention des Ehpad, qui s'appliquera le 19 mai

Le document a pour objectif de mettre fin aux *« situations abusives »*, selon Mme Bourguignon. *« On ne peut plus entendre que les visites ne sont pas autorisées en chambre, alors que c'est prévu. Nous ne pouvons plus entendre non plus que les sorties sont interdites, alors que la liberté d'aller et venir, elle est pour tous les citoyens »*, a-t-elle martelé au micro de RTL, le 12 mai. Son cabinet estime cependant que *« seuls 10 % des Ehpad »* sur 7 000 au total s'obstinent à maintenir des règles trop strictes.

Mais, sur le terrain, le ressentiment des familles est profond : près d'une quinzaine de collectifs, dont la plupart se sont montés ces dernières semaines, dénoncent les *« Ehpad-prisons »* et les *« abus de pouvoir »* des directeurs. Ces associations ont trouvé un écho et un relais auprès de la Défenseure des droits, Claire Hédon, dont le rapport publié le 4 mai met en exergue l'accentuation depuis la crise des *« atteintes aux droits et libertés des résidents, plus particulièrement leur droit au maintien des liens familiaux, leur liberté d'aller et venir et le respect de leur consentement »*.

A la tête de l'association Touche pas mes vieux, Patrick Collardot affirme avoir reçu plus d'une centaine de témoignages de familles depuis le mois de mars. Quasiment toutes témoignent sous le sceau de l'anonymat par *« peur de rétorsions »* des chefs d'établissement sur leur parent. *« Pourquoi nous avoir fortement conseillé de les vacciner* (...) *pour pouvoir uniquement les sortir autour de l'établissement ?* s'interroge, dans un mail, le 7 mai, la fille d'un résident d'un Ehpad près de Rennes. *Le directeur se cache derrière des directives de l'agence régionale de santé (ARS). J'ai appelé l'ARS d'Ille-et-Vilaine, qui se cache derrière la décision du directeur de l'Ehpad. Personne ne prend ses responsabilités. »* En Vendée, *« un Ehpad a interdit les visites en chambre jusqu'au 2 mai, l'autre, distant de 7 kilomètres, les autorise depuis le 27 mars. Pourquoi une telle différence de traitement ? »*, s'indigne la fille d'une résidente qui vit au sud de Cholet (Maine-et-Loire).

Stratégie ambiguë de l'exécutif

Dans les Côtes-d'Armor, *« [l'Ehpad de] ma mère a enfermé dans leur chambre, sans sortie aucune, repas compris, et totalement privé de visites »* tous les résidents vaccinés pendant trois jours du 16 au 19 mars *« au motif que des personnels non vaccinés avaient été testés positifs »*, rapporte, dans un mail du 8 mai, une autre fille de résidente. *« On a enfermé les vaccinés pour les mettre à l'abri des non-vaccinés : de qui se moque-t-on ? »*, demande-t-elle.

Katell Fougère (un pseudonyme) coanime le collectif Ehpad famille Bretagne. Elle affirme avoir été contactée par 150 familles depuis deux mois. Toutes dénoncent la difficulté d'accéder à leur proche en Ehpad.

Si l'*« arbitraire »* des directeurs est le premier grief, le gouvernement est accusé d'avoir échoué à y mettre un terme. Le ministère a *« communiqué mi-mars pour laisser croire aux familles que les portes allaient s'ouvrir en grand. D'où la déception qui a conduit tout droit à des conflits »*, tempête Claudette Brialix, présidente de la Fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef). L'incompréhension vient, à ses yeux, des *« ambiguïtés »* de la stratégie de l'exécutif.

« Depuis le début de la crise sanitaire, les Ehpad n'ont pas bénéficié des mêmes mesures que le reste de la population sur la question des restrictions des libertés », décrypte Anne-Sophie Moûtier, juriste et consultante en droit de la santé et médico-social.

Contrairement à l'état d'urgence sanitaire, les consignes du ministère – qui ont concerné la liberté d'aller et venir dans les Ehpad – n'ont fait l'objet d'aucune loi, d'aucun décret. Les annonces du gouvernement sur ce secteur, à commencer par celle de l'arrêt des visites en Ehpad le 11 mars 2020, n'ont été que des *« recommandations »*. Une exception qui découle, explique le cabinet de Mme Bourguignon, du code de l'action sociale et de la famille (CASF), qui confie au seul directeur d'Ehpad le pouvoir de décider des déplacements des résidents, contrepartie de leur responsabilité pénale en cas de poursuites des familles.

Le gouvernement aurait-il pu être plus directif ? Il aurait alors fallu que la loi sur l'état d'urgence sanitaire de mars 2020 modifie les articles du CASF.

Effets pervers du « droit souple »

Le rapport de la Défenseure des droits souligne les effets pervers du choix du *« droit souple »*. L'absence de cadre législatif ou réglementaire a engendré la diversité des situations d'un Ehpad à l'autre dans un même département, voire une même ville. Sans règle légale, impossible d'exercer un contrôle. Pratiquement, les familles ont été dépourvues de moyens de recours.

Pour l'association Touche pas mes vieux, seule *« une loi qui se substitue aux protocoles sanitaires qui n'encadrent pas les pouvoirs des établissements »* permettra que *« le droit de privation de liberté soit accompagné de garanties de transparence, de traçabilité, de concertation et de recours possibles »*. Avec quatorze autres collectifs, elle encourage depuis avril les familles à plaider par écrit le dossier auprès du président de la République.

Claire Hédon, la Défenseure des droits, suggère également *« d'adopter un cadre juridique spécifique »* pour les Ehpad et de *« limiter le recours au droit souple pour toute mesure attentatoire aux droits et libertés des personnes accueillies »*.

Mme Bourguignon a plutôt retenu une autre proposition du rapport. Elle s'est prononcée, le 6 mai, en faveur de la création d'un *« référent consentement »*, désigné parmi les résidents de l'Ehpad ou leurs proches. Il s'investirait *« dans la résolution de difficultés rencontrées entre l'établissement et un résident »*.

« Une absurdité !, réagit Mme Brialix au nom de la Fnapaef. *Comment voulez-vous que quelqu'un soit suffisamment masochiste pour s'improviser médiateur dans un Ehpad au risque de prendre des coups sans aboutir ? Je lui souhaite bien du courage ! »*

Juriste, Mme Moûtier est tout aussi perplexe. Un médiateur extérieur à l'Ehpad ou le recours plus fréquent *« à la personne qualifiée »* nommée par les ARS pour arbitrer les différends entre usagers et établissements lui paraissent de meilleures pistes. Le gouvernement n'entend pas braquer les Ehpad. Mettre en chantier une réforme qui limiterait le pouvoir des directeurs serait une provocation après la crise qu'ils ont traversée. ■

BÉATRICE JÉRÔME